



ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS France

Sète le 24 février 2026

REF : YM/SR/BP/JM/38
OBJET : PLAIDOYER POUR LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DU DLAL FEAMPA DANS LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2028-2034 DE L'UNION EUROPEENNE
DOSSIER SUIVI PAR : BEATRICE PARY, b.pary@smbt.fr

Monsieur le Premier Ministre,

Alors que la Commission européenne engage la définition de son cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, les présidents des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) souhaitent attirer votre attention sur l'avenir du Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) au sein du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) ou du fonds qui le remplacerait.

Le DLAL mis en œuvre par les GALPA, au titre du programme national FEAMPA dont le Ministère chargé de la mer et de la pêche est l'autorité de gestion, constitue un levier indispensable pour accompagner les mutations des communautés et des espaces littoraux. Or, les premières propositions de la Commission européenne font peser un risque réel sur les politiques territorialisées mises en œuvre par le biais d'une gouvernance locale, qui fondent la cohésion de l'Union européenne.

Les GALPA sont de réels espaces **de concertation et d'innovation**. Leur gouvernance collaborative et démocratique permet de fédérer les acteurs de la mer, de favoriser la coopération entre filières, de faire émerger des projets et de transformer les politiques européennes en solutions concrètes. Ils permettent de mobiliser l'expertise technique et administrative de terrain et d'accompagner, au plus près, les porteurs de projets. Ils constituent un lieu unique de **mise en responsabilité** des acteurs locaux dans l'élaboration de stratégies de développement et la sélection de projets répondant aux enjeux de transition et de cohésion, sur lequel la puissance publique peut s'appuyer dans les moments de crise.

Depuis 2008, ce dispositif n'a cessé de se renforcer. La France compte aujourd'hui 39 GALPA, dans l'hexagone et les régions ultrapériphériques. Les crédits de la période 2014-2020 ont été intégralement utilisés et une dynamique similaire est engagée pour 2021-2027, témoignant d'une **forte mobilisation multi partenariale**. Les GALPA mobilisent efficacement les fonds européens au bénéfice de porteurs de projets locaux et des territoires, avec une grande maîtrise des exigences réglementaires propres aux fonds européens (éligibilité des dépenses, qualité des reporting et de l'évaluation, etc.).

La **spécificité maritime et littorale des GALPA** les distingue fondamentalement des autres dispositifs de développement local. En tant que premier territoire maritime de l'Union européenne, la France doit défendre les outils existants de proximité. La disparition ou l'affaiblissement du dispositif DLAL conduirait à une perte de lisibilité et d'efficacité des politiques européennes dans ces espaces marins et côtiers particulièrement exposés aux mutations en cours, notamment le changement climatique.

Dans ce contexte, nous appelons le Gouvernement français à défendre, dans les négociations européennes à venir :

- Le rôle majeur de la pêche et des cultures marines pour les territoires marins et côtiers en matière d'emploi, de souveraineté alimentaire, d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale ;
- La reconnaissance du DLAL et des stratégies maritimes locales comme outils pertinents de gouvernance partagée et de dialogue permanent, plaçant les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les habitants au cœur des ambitions européennes ;
- La sécurisation du DLAL en l'assortissant d'un niveau d'engagement financier à la hauteur des besoins des territoires.

Les GALPA, mobilisés aux côtés de l'ensemble des partenaires privés et institutionnels, se tiennent à votre disposition pour formuler des propositions et contribuer activement à la mise en œuvre des futures politiques européennes au service des communautés littorales et maritimes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

MICHEL Yves,



Président du Syndicat mixte du bassin de Thau,
structure porteuse du GALPA « Thau et son littoral »

COSIGNATAIRES DU PLAIDOYER
PRESIDENT.ES DES GALPA ET DE LEURS STRUCTURES PORTEUSES

REGION SUD – PROVENCE COTE D’AZUR

GALPA « Côte d’Azur »

Patricia RICARD, présidente du GALPA, présidente de l’Institut Océanographique Paul Ricard, structure porteuse du GALPA « Côte d’Azur »

GALPA « des îles à la Camargue » (GALICA)

Christine PONCHARREAU AMSELLEM, présidente du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Provence-Alpes Côte d’Azur, structure porteuse du GALPA « des îles à la Camargue »

REGION OCCITANIE

GALPA « Vidourle Camargue »

Pierre MARTINEZ, président du GALPA, président du PETR Vidourle Camargue, structure porteuse du GALPA « Vidourle Camargue »

GALPA « Thau et son littoral »,

Yves MICHEL, président du Syndicat mixte du bassin de Thau, structure porteuse du GALPA « Thau et son littoral », maire de Marseillan

VIDAL Alain, président du GALPA « Thau et son littoral », maire de Loupian

GALPA « Etang Mer Aude »

Bertrand MALQUIER, président de la Communauté d’Agglomération du Grand Narbonne, structure porteuse du GALPA « Etang Mer Aude »

Xavier BELART, président du GALPA « Etang Mer Aude », vice-président de la Communauté d’Agglomération du Grand Narbonne

GALPA « Pyrénées-Méditerranée »

Nathalie REGOND PLANAS, présidente du GALPA, présidente du Pays Pyrénées Méditerranée, structure porteuse du GALPA « Pyrénées-Méditerranée »,

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

GALPA « Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre »

Cyrille DECLERCQ, président du GALPA « Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre »

Olivier LABAN, président du Comité de Sélection Economie Bleue Durable du GALPA « Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre », président du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine

Olivier MERCIER, coprésident du Comité de Sélection Economie Bleue Durable du GALPA « Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre », membre du conseil du CDPMEM33, administrateur de Pêcheurs d’Aquitaine

GALPA « îles et estuaires charentais »

Michel PARENT, président du GALPA, président du PETR Pole Marennes Oléron, structure porteuse du GALPA « Îles et estuaires charentais »

GALPA « La Rochelle – Ré – Aunis »

Christophe BERTAUD, président du GALPA conseiller communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Rochelle, structure porteuse du GALPA

REGION BRETAGNE

GALPA « Auray-Vannes »

David ROBO, président de l’«Entente du Pays de Vannes » et de « Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (GMVA) »

Philippe LE RAY, président du « Pays d’Auray », structure porteuse du GALPA « Auray-Vannes », et de la communauté d’agglomération Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)

GALPA « Lorient Quimperlé »

Fabrice LOHER – Président du GALPA du Pays de Lorient Quimperlé,

Pascal LE LIBOUX – Président de la Commission Mer et Littoral du Pays de Lorient Quimperlé.

GALPA Cornouaille

Marc ANDRO, président du GALPA, vice-président délégué de Quimper Cornouaille Développement, structure porteuse du GALPA « Cornouaille »,

Jocelyne POITEVIN, présidente de la Commission Mer et Littoral du GALPA « Cornouaille », maire de Douarnenez, présidente de Douarnenez Communauté

GALPA du Pays de Brest :

André TALARMIN co-président de la Commission Mer et Littorale du GALPA du Pays de Brest

Adrien LEGRIS co-président de la Commission Mer et Littorale du GALPA du Pays de Brest

GALPA du Pays de Morlaix :

Marie-Claire HENAFF, co-présidente de la Commission Mer et Littoral du GALPA du Pays de Morlaix, vice-présidente au financement du Pays de Morlaix

Yannick CALVEZ, co-président de la Commission Mer et Littoral du GALPA du Pays de Morlaix, président du Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Finistère

GALPA du quartier maritime de Paimpol " Glaz & Co"

Loïc MAHE, co-président de la Commission Mer et Littoral (comité de programmation du GALPA " Glaz & Co"), vice-président de Lannion-Trégor Communauté en charge de l'économie maritime, du commerce et de l'artisanat, maire de Pleubian

Yannick HEMEURY, co-président de la Commission Mer et Littoral (comité de programmation du GALPA " Glaz & Co"), président de l'Association des pêcheurs du Trégor-Goëlo, président de l'Armement Coopératif Artisanal Paimpolais, président de la coopérative maritime de Paimpol

GALPA « Côte d'Emeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel »

Pierre-Yves MAHIEU, président du GALPA, président du Pays de Saint-Malo, structure porteuse du GALPA « Côte d'Emeraude Rance et Baie du Mont Saint-Michel »

Michel PENHOUET, co-président de la Commission Mer et Littoral (comité de programmation du GALPA), vice-président du Pays de Saint-Malo

Patrick BARRAUX, co-président de la Commission Mer et Littoral (comité de programmation du GALPA), conseiller communautaire de Dinan Agglomération

REGION NORMANDIE

GALPA « Presqu'île du Cotentin »

Christèle CASTELEIN, présidente de la communauté d'agglomération du Cotentin, structure porteuse du GALPA « Presqu'île du Cotentin »

Emmanuel VASSAL, président du GALPA « Presqu'île du Cotentin », conseiller délégué aux fonds européens à la communauté d'agglomération du Cotentin

GALPA « Littoral Calvados »

Jean-Léonce DUPONT, président du Conseil Départemental du Calvados, structure porteuse du GALPA « Littoral Calvados »

Cédric NOUVELOT, président du GALPA « Littoral Calvados », vice-président du Département du Calvados et conseiller régional

GALPA « Fécamp & Côte d'Albâtre »

Laurent VASSET, président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, structure porteuse du GALPA « Fécamp & Côte d'Albâtre »

Raynald MAHEUT, président du GALPA « Fécamp & Côte d'Albâtre », vice-président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral en charge des parcs et locaux d'activités économiques, pêche et emploi

GALPA « Dieppe Caux Le Tréport »

Patrick BOULIER, président du PETR « Dieppe Pays Normand », structure porteuse du GALPA « Dieppe Caux Le Tréport »

Dominique PATRIX, président du GALPA « Dieppe Caux Le Tréport », vice-président en charge des Affaires Maritimes à la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, adjoint au maire de la ville de Dieppe en charge de la mer, du développement portuaire et de l'identité maritime

Sonia MAUCONDUIT, vice-présidente du GALPA « Dieppe Caux Le Tréport », armatrice du bateau « Gloire à Dieu »

REGION HAUTS DE FRANCE

GALPA « Trois estuaires »

Éric GOSSELIN, président de de la structure porteuse du GALPA "Trois estuaires", président du comité de sélection et de pilotage du GALPA, président de SCOPALE armement à la pêche

GALPA « Littoral Opale »

Frédéric CUVILLIER, président du GALPA « Littoral Opale », ancien ministre de la Mer, président de la communauté d'Agglomération du Boulonnais, maire de Boulogne sur mer

GALPA « Flandre Maritime »

Patrice VERGRIETE, président du GALPA « Flandre Maritime », ancien ministre, président du Pôle Métropolitain Côte d'Opale,

COPIE POUR INFORMATION A :

Monsieur Jean-Noël BARROT, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay, 75700 Paris SP 07

Madame Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la
Décentralisation, Hôtel de Roquelaure, 246 boulevard St Germain, 75007 Paris

Madame Catherine CHABAUD, Ministre déléguée et Chargée de la Mer et de la Pêche,
Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des Négociations internationales
sur le climat et la nature, Hôtel de Roquelaure, 246 boulevard Saint-Germain, 75700 Paris

Monsieur Benjamin HADDAD, Ministre délégué chargé de l'Europe,
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; 37, quai d'Orsay 75007 Paris,

Madame Annie GENEVARD, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la
souveraineté Alimentaire, 78 rue de Varenne, 75007 PARIS

Monsieur Philippe LEGLISE-COSTAT, Représentant permanent de la France auprès de
l'Union européenne, 14 Place de Louvain, 1000 Bruxelles, Belgique

Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, Hôtel de Région, 201 avenue
de la Pompignane, 34064 Montpellier cedex 02